

### Fin de certains contrats spéciaux

Des contrats spéciaux ont été négociés depuis les années 80 pour une dizaine de clients d'Hydro-Québec. Ces contrats ont pour objet d'établir la tarification de l'électricité en fonction de certains paramètres à l'extérieur des grilles tarifaires. Pour les alumineries par exemple, les tarifs d'électricité varient en fonction des cours mondiaux de l'aluminium. Il s'agit de contrats à partage de risque.

Certains contrats liés au prix de l'aluminium et qui venaient à échéance sur la période 2014-2016 ont été renégociés. À l'échéance de ces contrats, les entreprises qui en bénéficient seront assujetties à un tarif qui devrait se rapprocher des conditions du tarif grande puissance.

Le passage à cette nouvelle tarification aura un impact important pour ces entreprises. À titre illustratif, selon les prix à terme courants sur le marché de l'aluminium, ces entreprises assumeraient à l'échéance des contrats actuels une hausse moyenne de l'ordre de 25 % des tarifs d'électricité. Cela représentera une facture additionnelle atteignant environ 160 millions de dollars par année, à compter de 2017, pour l'ensemble des entreprises touchées.